

# LES PIEDS DANS LE PLAT

## LES APPELS SE RAMASSENT À LA PELLE ....

Pas d'édito ce mois-ci mais comme le ministère a décidé de détourner une partie de notre salaire, nous avons décidé de pratiquer cette technique sur le patrimoine musical Français. Toutes nos excuses à cette mélancolie automnale de Prévert chanté par Montand.

*Oh! je voudrais tant que tu te souviennes  
Des jours heureux où tu nous respectais.  
En ce temps-là, la vie était plus belle,  
Et le soleil plus brûlant qu'aujourd'hui.  
Les appels de note se ramassent à la pelle.  
Tu vois, nous n'avons rien oublié...  
Les appels de notes se ramassent à la pelle,  
Les souvenirs et les regrets aussi  
Et le vent du nord les emporte  
Au cœur du paquebot au cœur de Bercy.  
Tu vois, nous n'avons rien oublié  
Du gagnant-gagnant que tu as osé proférer.*

*Ce sont des appels qui nous rassemblent.  
Vers la même colère, la même injustice,  
Et ce n'est que le début d'un commencement,  
Tant que tu nous méprises, tant que nous travaillons pour rien.  
Cette cinquantaine de petites suppliques,  
Tu te les rappelleras un jour dans le fracas des pavés  
Avec la mer qui effacera sur le sable  
Les pas de tes promesses non tenues.*

*Les appels de notes se ramassent à la pelle,  
Les souvenirs et les regrets aussi  
Fidèle au service public que tu démantèles  
Souris encore et pleure sur ton avenir sombre.  
Comment veux-tu que nous oublions?  
Zu'en ce temps-là, nous avons de quoi finir les fins de mois...*



# DU PLUS VERS LE MOINS

## « LES RAISONS »

### DANS LE CÔTÉ « TOUJOURS MOINS »



Le printemps est arrivé et pourtant nous subissons sur nos fiches de paye un hiver sans fin.

En juillet 2010, Nicolas Sarkozy avait décidé de geler notre point d'indice puis en novembre 2010 (réforme des retraites) d'augmenter en douce les cotisations sans compensation aggravant ainsi la perte de notre pouvoir d'achat.

François Hollande a continué dans ses traces soucieux de ne pas froisser les banquiers qu'il abhorrait dans son célèbre discours de Villepinte quand il se drapait dans le rôle de l'ennemi de la finance.

Aujourd'hui, ce sont les sbires de notre ministère qui, pour battre la mesure, ont décidé de s'attaquer à la masse salariale par le biais de nos primes et de nos indemnités. En 2015, c'est la prime d'intéressement de 150 € qui disparaît pour aller financer une partie des primes de restructuration. Désormais nous payons sur nos deniers personnels pour fermer nos propres services ! C'est du cynisme à l'état pur arrosé d'une grosse dose de mépris. Comme nous l'avons répété en réunion informelle devant le directeur le 22/04/2015, *"Une perte de 150 € annuelle n'est pas ressentie de la même manière pour des hauts fonctionnaires qui dépasse 6.000 € par mois que pour l'agent de base qui, lui voit ses fins de mois arriver avec angoisse, quand il n'est pas dans le rouge voire en surendettement."*

Au 1er janvier 2015, la cotisation retraite des fonctionnaires augmentera encore de 0,40 %.

Comme si cela ne suffisait pas, nous avons droit à une politique de dématérialisation salariale. L'indemnité exceptionnelle qui figure sur les fiches de paye des fonctionnaires recrutés avant le 1er janvier 1998 avait été instituée pour compenser la perte de pouvoir d'achat due à la suppression de la cotisation maladie sur le traitement indiciaire et son remplacement par une CSG de 7,5 % sur la totalité de la rémunération, primes comprises.

Pour la sucrer, le ministère de la Fonction publique se fonde sur le fait que seuls les agents ayant un taux de prime **supérieur à 25 %** de leur traitement indiciaire (tous compléments de rémunération compris) touchent l'indemnité exceptionnelle. À ses yeux, il faut prendre à ces privilégiés un peu de rémunération pour la redistribuer aux fonctionnaires les moins rémunérés.

Cette vision n'est pas seulement démagogique, elle est fautive. La dérive de la part de la rémunération indemnitaire pour tous depuis 1997 est telle que l'on est très loin d'une indemnité réservée aux seuls cadres supérieurs. Dans la Fonction publique territoriale, le taux moyen de primes est de 24 %, les plus petites collectivités locales ayant le taux le plus faible. Dans l'État, les fonctionnaires non enseignants, n'ayant pas de contraintes de pénibilité au titre du «service actif», ont un taux de prime moyen de 39%. Ce taux est plus élevé pour les agents en «service actif». Seuls les enseignants n'ont que 14% de taux de primes en moyenne.

Toutes les catégories sont concernées, aussi bien les catégories C et B que la catégorie A. En décidant de ne pas appliquer cette suppression à 250.000 agents de catégorie C ayant un indice majoré inférieur à 400, le gouvernement le reconnaît. Ce sont donc 960.000 fonctionnaires touchés pour une économie budgétaire de 500 millions d'€. Les agents de base du ministère des Finances seront impactés, car historiquement nous avons un taux de prime moyen plus élevé qu'ailleurs. Pas sûr que les 500 millions d'euros pris sur cette indemnité se retrouvent réellement dans les poches des enseignants.

### Et ce n'est pas fini

LE BRANCHU s'apprête avec la RIFSEEP (Régime Indemnitaire Fonction Sujétions Expertise Engagement Professionnel) à nous réinventer la paye à la gueule. Payer en fonction du poste occupé, et du rendement. Une belle idée néo-libérale qui casse assurément l'esprit d'un service et d'une structure. Chaque année, chaque agent se demandera qui est le gagnant de la loterie. On planquera bien les fiches de paye à son voisin. Vieux fantasme de "l'efficacité individuelle" par contre extrêmement efficace pour diviser les personnels, car l'autre devient le concurrent et l'herbe est forcément plus verte à côté. Le chef de service expliquera après la confesse annuelle (*dans certaines boîtes privées, elle est trimestrielle*) que vous êtes bon mais que vous pouvez toujours faire mieux, que c'est une question d'organisation et d'implication. Il connaît déjà la musique puisque c'est la partition qui lui est jouée dans les

# ET VICE ET VERSA D'UNE COLÈRE »

fameux dialogues de gestion.

N'oublions pas que se cache derrière cette politique une volonté de lisser les salaires et traitements entre fonctionnaires (*de même grade*) pour permettre une meilleure mobilité et à ce jeu-là nous allons encore être perdants.

Comme si ça ne suffisait pas, notre budget de fonctionnement local (DDFiP 17) vient de passer en dessous de la barre des 3 millions d'euros (il était à 6.5 millions en 2009). Nous entrons dans le temps de rationalisation à outrance qu'il serait plus simple d'appeler paupérisation. Le seul côté positif c'est pour la santé puisqu'un certain nombre d'agents devrait dépasser les 6.000 pas quotidiens pour aller chercher leurs multiples impressions ! En effet, nos imprimantes vont disparaître au profit des « mopieurs »,.. Pour un SIP de trente agents on pourrait aller jusqu'au chiffre faramineux de deux, pour les services d'accueils à une etc. À quand le retour de la feuille carbone? Et on nous rétorquera avec compassion que c'est pour la bonne cause, car si vous voulez que votre direction paye la note de chauffage il faut paraît-il en passer par là. Une sorte de fable de LA FONTAINE avec cette morale en guise de conclusion « Celui qui sait marcher en tout temps ne se pèlera pas en hiver ». Nous reviendrons évidemment sur ce sujet.

On s'en voudrait d'oublier qu'après avoir diminué ce budget de 6%, le ministère aurait encore sucré 50.000 € supplémentaires au nom de l'installation d'une politique de sécurité après les attentats de Charlie Hebdo. N'en jetez plus ; la coupe est vide.



## DANS LE CÔTÉ « TOUJOURS PLUS »

On a toujours droit à toujours plus de "foutage de gueule" notamment quand on regarde en pleine disette budgétaire le coût de certains équipements sur les marchés nationaux du ministère. Le terme de «foutage de gueule» est peut-être inapproprié en l'occurrence et mériterait une autre qualification.

On a droit à toujours plus de suppression de poste au nom de l'exemplarité parce que nous sommes le ministère de l'Économie

et que ses directeurs serrent sans état d'âme la ceinture aux autres ministères.

On a droit à toujours plus de vacances de postes après les mouvements de mutation (*on devrait franchir allégrement la barre des 3.000 en septembre 2015*) sans qu'on sache ou passe la masse salariale économisée. On la cherche encore sur les documents présentés aux commissions des finances des deux chambres parlementaires. À part nous, ça ne gêne pas grand monde, apparemment...

On a droit à toujours plus de collègues en souffrance, en mal être au travail qui viennent le lundi matin avec la boule au ventre.

On a toujours droit à une élite de hauts fonctionnaires qui pratiquent sans trop de soucis le pantouflage (aller et retour multiple entre le public et privé) et qui refusent de dévoiler leur patrimoine pour vérifier si des abus ne sont pas commis. Il faudrait peut-être prévoir pour les finances publiques un stage obligatoire de déontologie pour les grands commis de l'État.

Face à un tel rouleau compresseur, nous avons deux solutions.

- ▲ La première c'est de se résigner puis d'essayer de tirer son épingle du jeu individuellement. Il vous faudra dans le meilleur des cas être plus performant que le voisin et la plupart du temps cela ne suffit pas. Il faudra savoir aussi se vendre et parfois pratiquer la technique du dénigrement.
- ▲ La deuxième c'est de retrouver tout simplement un esprit de résistance collective et de se confronter. Nous avons des valeurs à défendre et nous ne devons pas avoir honte ni de nos salaires ni de nos primes. Ce choix, nous allons tous devoir le faire chef de service compris

## REATE ACTE II :

### LE RETOUR DE LA MOBILITÉ IMPOSÉE.

Vous avez aimé la mobilité professionnelle imposée chère à Nicolas Sarkozy, vous risquez d'adorer la REATE II qui devrait se combiner avec la réforme territoriale. En effet, Le gouvernement s'apprête à ouvrir des discussions avec la création de ses 7 nouvelles grandes régions en 2017 et ses conséquences sur la gestion des personnels. Ainsi, il serait créé, par voie législative, un droit à mutation prioritaire pour les agents dont le poste sera supprimé, qui pourront aussi bénéficier d'une priorité d'affectation ou de détachement sur tout emploi vacant correspondant à leur grade dans les administrations de l'État situées dans la même zone géographique (*pour nous la région Poitou Charente, Aquitaine et Limousin*).

Les 7 préfets de ces supers régions (dit préfets «préfigureurs») viennent d'être nommés par le gouvernement. Pour la petite région Poitou-Charentes, Aquitaine, Limousin c'est le préfet d'aquitaine c'est-à-dire M Pierre Dartout. Ça promet !

## UN CHS-CT 17 EXPLODÉ



C'est un peu le sentiment que nous avons depuis quelques mois quand nous ressortons de cette instance. Au mois de juin, nous avons tenu pas moins de 4 réunions plénières, 6 groupes de travail dont 5 consacré au DUERP et à son plan de prévention annuel.

Les deux dernières réunions plénières se sont terminées au-delà de 19h00 alors qu'elles débutent à 09h00. Il faut dire que nous subissons un phénomène de vases communicants avec un nombre de points à l'ordre du jour de cette instance qui s'accroissent au fur et à mesure que le budget de fonctionnement diminue.

Même si nous commençons à entrevoir quelques solutions notamment pour le problème thermique du 3ème étage de Fétilly, nous n'arrivons toujours pas à stopper la dégradation de nos conditions de travail.

Un CHS-CT ou nous entamons, avec les autres organisations syndicales un véritable parcours juridique pour obtenir une expertise agréée sur la fusion des écoles des douanes sur le site de la Rochelle (*Cf article pdp novembre 2014*). Nous publions la quasi-totalité des comptes rendus de ces réunions. Prenez le temps de les lire, vous y trouverez au détour, d'une fiche navette votre site, votre service.

Aujourd'hui on y déplore que sur Saintes on ne peut pas réparer l'ascenseur faute de financement, on s'inquiète du décolllement des dalles du sol du site de Royan, on observe sans cesse la progression du nombre d'agent en souffrance au travail, on enrage de voir nos immeubles se dégrader parce que le programme 309 (entretien des immeubles) géré par le préfet de région ne finance que les contrôles réglementaires mais en aucun cas : ne les entretiens. Même si cette instance ne peut plus jouer pleinement son rôle d'acteur préventeur pour améliorer nos conditions de travail, nous savons qu'elle joue un rôle juridique non négligeable en cas de problème graves. C'est pourquoi nous vous demandons de continuer à rédiger des fiches navettes, de nous alerter par mail. Ne vous résignez pas, ne lâchez rien en exigeant des conditions de travail décentes.

## CHAUD, CHAUD DEVANT DERNIÈRES NEWS

Une campagne IR 2015 qui s'annonce bien chaude. Deux pétitions sur le site de la Rochelle, un ras le bol généralisé avec l'arrêt de la plateforme téléphonique chargé d'aider les contribuables à déclarer en ligne, la suppression des maigres primes pour la campagne IR. Ça mijote dans certains endroits, ça bouillonne dans d'autres et un jour ça devrait déborder..

